COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
mardi 25 mars 2025 à 18h30

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 25 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LOISEAU Georgio, Maire.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance, souhaite prendre un instant pour rendre hommage à Alex Droissart, notre doyen qui nous a quitté à l'âge de 96 ans.

« Alex, c'était la gentillesse incarnée, un sourire inoubliable, une histoire de vie remarquable, dont j'ai eu le bonheur de retracer les contours à l'occasion de leur 70ème anniversaire de mariage avec Josette. Sa disparition nous attriste profondément et nos pensées vont aujourd'hui à Josette son épouse, ainsi qu'à ses enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants, qui traversent cette épreuve avec douleur. Son inhumation se déroulera demain après-midi à Pont de l'Arche puis à Poses.
En signe de respect et de mémoire, je vous invite à observer une minute de silence en son honneur.
Je vous remercie »

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h32.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, BARBIEUX Élodie, FRERET Annabel, HENIN Pierre, JIMONET Thierry, LABROUCHE Gilles, LANCELEVÉE Maurine, LENFANT James, LEVAILLANT Antoine, LOISEAU Georgio.
Absents excusés : BOUDET Béatrice, GARAC Florise, PARAGE Laurence, PLUQUET Patrick.

Absents : MÉHOUAS Gwenola, MAURISSE Teddy,
Pouvoir de : BOUDET Béatrice à LENFANT James, GARAC Florise à BARBIEUX Élodie, PLUQUET Patrick à LABROUCHE Gilles.
Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : LENFANT James

****

ORDRE DU JOUR :

1) **Approbation** des comptes rendus des conseils municipaux des 27/09 et 17/12/2024
2) **Finances** - Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024
3) **Finances** - Affectation du résultat du compte administratif 2024
4) **Finances** - Vote du taux de fiscalité directe locale pour 2025
5) **Finances** - Vote des subventions aux associations et participations
6) **Projets 2025** – Demandes de subventions
7) **Personnel :**
   *Avancements de grade :
   – Pourcentage ratios - Lignes directrices de gestion – modification
   – Création de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe
   – Suppression de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 2ème classe
   *Nomination d'un adjoint technique stagiaire
8) **Finances** – Vote du Budget Primitif 2025
9) **Cantine à 1€** - Renouvellement de la convention
10) **Aide** pour le financement d'un voyage scolaire
11) **Assemblée** : Démission d'un adjoint - Election d'un nouvel adjoint
12) **Natura 2000** - Consultation sur le projet d'extension du site "Les terrasses alluviales de la Seine"
13) **Informations et questions diverses**

Le 25032025

****

1) Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 27/09 et 17/12/2024

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont approuvés à l'unanimité

****

2) Finances – Approbation du compte administratif et du compte de gestion et 2024

2A) COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
FONCTIONNEMENT	**BUDGET**	**RÉALISÉ 2024**	**REPORT 2023**	**TOTAL**
Dépenses	1 021 419.00	796 514.74		796 514.74
Recettes	1 021 419.00	903 188.94	135 587.06	1 038 776.00
Solde		**106 674.20**	**135 587.06**	**242 261.26**
INVESTISSEMENT	**BUDGET**	**RÉALISÉ 2024**	**REPORT 2023**	**TOTAL**
Dépenses	195 086.00	107 322.66		107 322.66
Recettes	195 086.00	164 496.52	- 33 916.98	130 579.54
Solde		**57 173.86**	**- 33 916.98**	**23 256.88**

Monsieur le Maire quitte la salle, Mme Annabel FRERET prend la présidence,
Hors la présence de monsieur le Maire
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et

Présents : 8	Votants : 11	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 de la commune.

2B) COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le maire explique que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le Compte de Gestion du Receveur Municipal fait apparaître le même résultat de clôture,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Présents : 9	Votants : 12	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 1

Le 25032025

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

****

3) Finances – Affectation du résultat du compte administratif 2024

Considérant les résultats et le vote d'approbation du Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
Résultat de fonctionnement 2024		
A	Résultat de l'exercice 2024	106 674.20 €
B	Résultat antérieur reporté	135 587.06 €
C		**+242 261.26 €**
Résultat d'investissement 2024		
	Résultat de l'exercice 2024	57 173.86 €
	Résultats antérieurs reportés	-33 916.98 €
D	Solde d'exécution d'investissement	**+ 23 256.88 €**
Restes à réaliser d'investissement		
E	Solde des restes à réaliser	+ 3 529.00 €
F	Besoin de financement = D+E	**0.00 €**
AFFECTATION = C (G+H)		**242 261.26€**
Affectation en réserves R 1068 en investissement		
G= au minimum couverture du besoin de financement F		63 000.00€
H = Report en fonctionnement R 002		179 261.26€
DEFICIT REPORTE D 002		0.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et Pour : 11 Abstention : 1
AFFECTE les résultats 2024 comme suit :
Au compte R 002 la somme de 179 261.26 € - Au compte R 1068 la somme de 63 000.00 €

****

4) Finances – Vote du taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.
Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024.

La taxe d'habitation est désormais possible à moduler, notamment sur les résidences secondaires.

Sans augmenter les taux, la recette fiscale sera de 8000€ de plus qu'en 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et Pour : 11 Abstention : 1
VOTE les taux ci-dessous pour 2025

	Ancien Taux	Nouveau Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	50.09%	50.09%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	110.87%	110.87%
Taxe d'habitation - TH	10.04%	10.04%

****

Le 25032025

5) Finances – Vote des subventions aux associations et participations - Montants proposés

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil faisant parties prenantes des associations ne se prononceront pas conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les participations suivantes :

Articles	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	Vote 2025
65561	ASI (Association de Services Intercommunale)	370
	TOTAL 65561	**370**
65568	AMASE (Association des Maires de la CASE)	150
	ANBDD (défense de l'environnement)	150
	Association des Maires Ruraux de l'Eure	90
	École de Musique –musique à l'école 2025	3 300
	École de Musique – Participation 2025	11 871
	École de Musique – Chant choral 2025	580
	Syndicat Intercommunal du collège de Pont de l'Arche	3 585
	Union des Maires et des élus de l'Eure	217
	Divers	557
	TOTAL 65568	**20 500**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote les subventions suivantes :

			Votants	Vote
65748	Amis et Anciens de la Batellerie	3 000	13	Unanimité
	École - Coopérative scolaire	2 300	15	Unanimité
	Judo club	600	15	Unanimité
	Les amis de Saint Quentin	700	15	Unanimité
	Les Anciens	3 500	14	Unanimité
	Les Ecoliers du Bord de Seine	1 000	14	Unanimité
	Le Lopin posien	600	15	Unanimité
	SNSM	550	15	Unanimité
	Souvenir Français	500	14	Unanimité
	UNC	560	15	Unanimité
	Total Associations Posiennes	**13 310**		
	AS Cats Rescue	200	15	Unanimité
	CFA	100	15	Unanimité
	EPIREUIL	300	15	Unanimité
	Lire et Faire lire	100	15	Unanimité
	Résine et Silex	300	15	Unanimité

Le 25032025

Restos du Cœur	300	15	Unanimité
Téléthon	50	15	Unanimité
Total Associations extérieures	**1 350**		
Total Associations Posiennes et extérieures	**14 660**		
DIVERS (réserve projets associatifs)	1 340	15	Unanimité
TOTAL 65748 (Associations)	16 000		

Antoine Levaillant explique que la subvention pour l'association « Les écoliers du Bord de Seine » est plus importante que l'an passé car elle a organisé deux évènements importants en lien avec le comité des fêtes, le marché de Noël et la foire à tout.

****

6) Projets 2025 – Demandes de subvention

6A) Projets 2025

Monsieur le Maire explique aux élus que les projets 2025 proposés au budget sont les suivants :

- ÉGLISE SAINT QUENTIN : Remise aux normes électrique, nouveau mode de chauffage et remise aux normes du paratonnerre : 94 000€ TTC

  Patrick Pluquet a reçu des entreprises, électriciens, chauffagistes, pour établir des devis en vue de remettre aux normes les installations dans l'église. Pour le paratonnerre il faut maintenant deux descentes.
  L'agglomération a donné son approbation orale pour la participation, une commission d'appel d'offres sera organisée pour le choix des prestataires.

- CIMETIÈRE : Reprise de concessions : 24 000€ TTC
- MAIRIE : Acquisition du logiciel Enfance pour la gestion et la facturation du restaurant scolaire : 5000€ TTC
- ACHATS MATÉRIELS pour le service technique : 6 000€ TTC (broyeur, souffleur)
- RESTAURANT SCOLAIRE : Acquisition de mobilier et matériel : 15 700€ TTC
- TENNIS : Réfection terrain et clôture : 8 800€ TTC
  Projet de réfection et de graff en lien avec le conseil municipal des enfants

Pour mener à bien ces projets il est proposé de solliciter l'agglomération Seine Eure pour une demande de fonds de concours.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE

- D'approuver les projets présentés par Monsieur le Maire,
- De solliciter une subvention auprès de l'Agglomération Seine Eure, sur la base du montage financier prévisionnel proposé :
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux projets cités en objet, et à son ordonnancement, notamment les conventions de financement relatives à ce projet.

****

6B) Remorqueur Fauvette – Inspection communautaire et restauration du bateau

Le remorqueur Fauvette, bateau musée appartenant à la commune depuis 1986, classé Monument Historique depuis 1992, est un établissement recevant du public (ERP).
Tous les dix ans, afin de renouveler son titre de navigation sur le réseau de Voies Navigables de France, le

Fauvette doit procéder à l'inspection communautaire.
L'estimation des travaux s'élève à 10 290.00€ HT, 12 488.00€ TTC. Il est proposé de solliciter des subventions pour mener à bien ce projet.
Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT			**10 290.00**
RECETTES	DRAC	35%	3 601.50
	Département	25%	2 572.50
	Agglo Seine Eure	17,5%	1 800.75
	Association de la Batellerie	2,5%	257.25
	Fonds propres	20%	2 058.00
	TOTAL	**100%**	**10 290.00**

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité

APPROUVE le projet de travaux sur le remorqueur Fauvette
AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser une demande d'autorisation de travaux auprès de la DRAC
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC, du département de l'Eure, de l'Agglomération Seine Eure et de l'Association de la Batellerie.

7) Personnel

7A) Avancements de grade -pourcentage ratios – Lignes directrices de gestion - modification

En application de l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité social.
Monsieur le Maire propose :

- De fixer le taux à 100% pour tous les agents, ce qui leur permettra de pouvoir changer de grade lorsqu'ils remplissent les conditions d'ancienneté et après accord de l'autorité territoriale.
- De fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade : ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.
Le conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité

DÉCIDE que le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité est fixé à 100%.
PRÉCISE que les lignes directrices de gestion seront modifiées en ce sens.

7B) Création de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe
Suppression de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe, deux agents remplissant les conditions d'avancement de grade.

Considérant que le taux de promotion d'avancement de grade est fixé à 100%

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- De créer deux emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe
- De supprimer deux emplois d'adjoints techniques principaux de 2ème classe.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

7C) Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des travaux à mener dans la commune, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité, décide

- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er avril 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

8) FINANCES – Vote du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Pour : 11 Abstention : 1

VOTE le Budget Primitif 202z5 par chapitre et par opération suivant les montants ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	**1 037 876.00**	**Recettes**	**1 037 876.00**
Chapitre 011 – Charges à caractère général	501 519.17	Chapitre 002– Excédent antérieur reporté	179 261.26
Chapitre 012 – Charges de personnel	337 800.00	Chapitre 013 – Atténuation de charges	7 400.00
Chapitre 014 – Atténuation de produits	17 283.81		
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	9 366.03		
Chapitre 042 – Amortissement	40 548.09	Chapitre 042 – Amortissement	40 548.09
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	126 599.50	Chapitre 70 – Produit des services	58 055.00
Chapitre 66 – Charges financières	4 544.40	Chapitre 73 – Impôts et taxes	78 000.00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	100.00	Chapitre 731 – Fiscalité locale	460 016.00
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	115.00	Chapitre 74 – Dotations et participations	157 900.00
		Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	56 011.65
		Chapitre 76– Produits financiers	6.00
		Chapitre 78 – Reprise sur provisions	678.00

Le 25032025

INVESTISSEMENT			
Dépenses	**248 535.00**	**Recettes**	**248 535.00**
		Solde d'exécution d'invest reporté	23 256.88
		Chapitre 021 Vir section Fct	9 366.03
Chapitre 040 – Amortissements	40 548.09	Chapitre 040 Amortissements	40 548.09
Chapitre 16 – Emprunts	27 982.91	Chapitre 10	86 000.00
Opération 184 – Église – Electricité-chauffage-paratonnerre Vierge	94 000.00	Fonds de concours Agglo Restes à réaliser	39 000.00 2 292.00
Opération 204–Cimetière Reprise des concessions de cimetière	24 000.00	Fonds de concours Agglo	10 000.00
Opération 205 – Mairie Logiciel Restes à réaliser 2024	5 000.00 8 600.00	Fonds de concours Agglo Fonds de concours Agglo	2 000.00 4 655.00
Opération 212 – Achat matériels Souffleur - broyeur	6 000.00	Fonds de concours Agglo	2 400.00
Opération 213 – Restaurant scolaire Mobilier – Matériel cantine Restes à réaliser Adoucisseur	15 700.00 5 416.00	Fonds de concours Agglo Fonds de concours Agglo	6 540.00 2 256.00
Opération 241 – Fauvette Projet de restauration du bateau et de l'inspection communautaire	12 488.00	Subvention DRAC Subvention Département Subvention Agglo Participation Ass Batellerie	3 600.00 2 572.00 1 800.00 257.00
Opération 247– Bouches incendie Restes à réaliser		 Subvention Département Subvention Agglo	 3 368.00 4 974.00
Opération 254 – Tennis Réfection terrain et clôture	8 800.00	Fonds de concours Agglo	3 650.00

****

9) Cantine à 1€ - Renouvellement de la convention

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.
La commune a adhéré à ce dispositif par délibération du 2 juillet 2021. La convention triennale est arrivée à échéance, il convient de la renouveler et de redéfinir la grille tarifaire selon le quotient familial.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention triennale
- **DÉFINIT** la grille tarifaire selon le quotient familial ci-dessous :

Quotient familial	Tarif d'un repas
QF ≤500€	0.60€
QF ≤1000€	1€
QF ≥1000€	4€

Le 25032025

10) Aide pour le financement d'un voyage scolaire

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une famille posienne rencontre des difficultés financières, les revenus du foyer n'étant composés que des allocations chômage de Monsieur.
Pour permettre à un enfant de la famille d'aller au voyage scolaire prévu en mai prochain, il est proposé d'accorder une aide ponctuelle de 200€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCORDE une aide financière à la famille d'un montant de 200€

DIT que la somme est prévue au BP2025

****

11) Assemblée – Démission d'un adjoint – Élection d'un nouvel adjoint

Gilles LABROUCHE a informé par courrier Monsieur le sous-préfet et Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire et de conserver son mandat de conseiller municipal.
La démission a été acceptée.

Il est proposé de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint

DÉPARTEMENT
EURE

ARRONDISSEMENT
LES ANDELYS

Effectif légal du conseil municipal
15

Nombre de conseillers en exercice
15

COMMUNE :

Toutes communes

POSES

Élection d'un adjoint au scrutin uninominal

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN ADJOINT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars à heures minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de **POSES**.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BARBIEUX Elodie, FREGET Annabel, HERVIN Pierre, JIMONET Thierry, LABRONCHE Gilles, LANCELEVÉE Maurice, LENFANT James, LEVAILLANT Antonin, MAISEAU Georges,

Absents [1] :

BOUDET Béatrice, GARAC Flavie, MAURISSE Teddy, MÉHOUAS Guénaëlle, PARAGE Laurence, PLANCHET Patrick

[1] Préciser s'ils sont excusés.

1.1. Règles applicables

M **LOISEAU Georgio**, maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ....neuf.......... conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie[2].

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

M ....LENFANT James.......... a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M ....LANCELEVÉE Sylviane, HÉNIN Pierre..........

....

1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 12

[2] Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Le 25032025

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 10

f. Majorité absolue [3] 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LENAILLANT Antonin	10	Dix

1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin [4]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

f. Majorité absolue [3] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

1.6. Résultats du troisième tour de scrutin [5]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....

[3] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
[4] Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
[5] Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Le 25032025

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

1.7. Proclamation de l'élection de l'adjoint

M ...LEVAILLANT.....Antoine..... a été proclamé(e) adjoint et a été immédiatement installé(e).

2. Observations et réclamations [6]

[6] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Le 25032025

.....

.....

.....

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le . 25 Mars 2025 à .....19..... heures, ...55..... minutes, en double exemplaire [7] a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant), *Les assesseurs,* *Le secrétaire,*

MAIRIE DE POSES (Eure)

[7] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Le 25032025

****

12) Natura 2000 : Consultation sur le projet d'extension du site 'les terrasses alluviales de la Seine

Monsieur le Maire explique au conseil avoir reçu un dossier de consultation sur le projet d'extension du site Natura 2000 zone de protection spéciale « Les terrasses alluviales de la Seine »
Le site actuel, d'une superficie de 3 687.8 ha s'étend sur plusieurs boucles de la Seine, entre Martot à l'ouest et Notre-Dame-de-l'Isle à l'est. Le site, marqué par l'exploitation de granulats, est composé d'une mosaïque de milieux à l'origine de sa richesse ornithologique.

L'extension du site est motivée par la volonté de mieux prendre en compte cette richesse ornithologique pour préserver les oiseaux et leurs milieux de vie, notamment pour les espèces cibles suivantes : L'Hirondelle de rivage, l'Œdicnème criard, la Pie-Grièche écorcheur, l'Engoulevent d'Europe et certaines espèces en déclin : le Bruant des Roseaux ou le Chardonneret élégant.

La proposition porte la surface totale du site à 4 818.80 ha. Pour la commune de Poses, l'extension projetée est d'un hectare et permettra d'intégrer la partie nord des parcelles boisées et agricoles déjà en Natura 2000 dans un souci de cohérence écologique et paysagère par rapport au zonage existant. Ces boisements sont un habitat potentiel du Pic noir et du Milan noir, deux espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux et la zone cultivée pourrait accueillir en période hivernale le Vanneau huppé (espèce article 4.2)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 zone de protection spéciale « Les terrasses alluviales de la Seine »

13) Informations et questions diverses

- Réfection de la rue de l'église

  Des travaux de préparation puis d'enrobé à froid seront effectués avant l'été
  La question de mettre cette rue en sens unique se pose.

- Dates à retenir

Dates	Heures	Évènements	Organisateurs	Lieux
4 avril	16h30 - 18h	Vente de crêpes	Les écoliers du Bord de Seine	Ecole
27 avril	10h30-12h	Chasse aux œufs	Les écoliers du Bord de Seine	City stade
8 mai	11h30	Fête de la Victoire	UNC Souvenir Français Mairie	Cimetière de Poses
21 juin	Journée	Foire à tout	Les écoliers du Bord de Seine	Place de la République
28 juin	Après-midi	Fête de la musique	Conservatoire Vdr Léry Poses	Place de la République
13 juillet	22h30	Retraite aux flambeaux, défilé des bateaux illuminés suivis du feu d'artifice	Mairie & Les écoliers du Bord de Seine-	Chemin du Halage
13 juillet	Soirée	Fête foraine, bal et restauration	Mairie & La Batellerie-	Place de la République
14 juillet	11h15	Commémoration	Mairie, UNC, Souvenir Français	Cimetière
14 juillet	Midi	Repas républicain et bal	Mairie, SNSM	Place de la République
13 septembre	14 h à 18 h	Déambulation PORSCHE CLUB	Batellerie	Halage +place de la mairie
21 septembre	Journée	Vente des ainés	Association des anciens	Foyer du Nivernais

Le 25032025

26 octobre	12h30 à 17h30	REPAS	Association des anciens	1973 VAL-DE-REUIL
11 novembre	11h30	Commémoration Armistice	UNC Souvenir français Mairie	Cimetière de Poses
5 décembre	A préciser	Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les Combats du Maroc et de Tunisie	UNC Souvenir Français Mairie	Cimetière de Poses
6 décembre	journée	Marché de Noël	Les écoliers du Bord de Seine	
6 décembre	10H-12H	Plantation arbres de naissance	Mairie	Rue des écoles
14 décembre	12 H	Repas des aînés	Mairie	Auberge du Halage

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h05.

MAIRIE DE POSES (Eure)

Le 25032025